AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-10-71 228250

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN n° 133 d'OCTOBRE 1971

TRAITEMENT D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Sur toutes les variétés fruitières commençant à perdre leurs feuilles, il est conseillé d'effectuer une première pulvérisation cuprique (bouillie à base de sulfate de cuivre, d'oxychlorure...) à la dose de 500 g. de cuivre métal par Hl. Il conviendra de renouveler le traitement à la chute totale du feuillage. Ces traitements visent à protéger les arbres contre les contaminations du chancre à nectria (N. Galligena) = chancre européen du pommier. En effet l'infection n'est possible que par temps de pluie, 3 à 4 semaines après la chute des feuilles et peut se produire par des blessures (plaies de taille, grêle...).

- Les sels de cuivre assurent une protection contre les maladies bactériennes sur cerisier, prunier, poirier, qui se manifestent par le dessèchement des bourgeons à fleur.

Il est souhaitable de couper dès maintenant les branches trop chancreuses ou mortes. Les grosses plaies de taille seront désinfectées rapidement à l'aide de spécialités à cet effet.

Araignées rouges : aucun traitement n'est possible à l'heure actuelle. Les conditions climatiques ayant été très favorables aux pontes des acariens, rechercher l'existence éventuelle de celles-ci pour connaître l'état du verger; examiner la base des bourgeons, la face inférieure des charpentières, le niveau du départ des coursonnes.

Desséchement des rameaux de framboisiers, cassissiers :

Supprimer les rameaux morts, la plupart du temps contaminés par l'anthracnose - brûler ces rameaux et effectuer une pulvérisation de sels de cuivre à la dose de 250 g. de Cu métal par Hl de bouillie.

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS SOUTERRAINS DANS LES VERGERS

La manifestation à la surface du sol de ce campagnol est discrète, mais il s'attaque aux racines et au collet des pommiers, amenant toujours la mort des sujets attaqués. Le dépérissement se constate sur les lignes d'arbres au printemps à la suite du dessèchement des arbres.

La protection des arbres s'avère très difficile, cependant il est possible d'attirer les campagnols et de les empoisonner à l'aide de pommes traitées à la chlorophacinone. Ce toxique est un anticoagulant présenté en concentré huileux. Les pommes sont déposées dans des trous de 30 x 20 x 20 recouverts de paille, creusés dans le sens des lignes d'arbres, coupant une galerie. La Chlorophacinone peut être in ectée dans les loges carpellaires avec une seringue ou les moitiés de pommes trempées dans l'anticoagulant puis placées dans les fosses. Ces appâts seront renouvelés au fur et à mesure de la consommation.

/...

P 369

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

La Chlorophacinone est un anticoagulant non toxique pour le gibier et les animaux domestiques. Il est cependant recommandé de disposer les appats de telle façon que seuls les rongeurs nuisibles puissent y avoir accès. Son emploi ne nécessite ni arrêté préfectoral, ni intervention du pharmacien pour la préparation des appâts. Le produit commercial colore intensément les pommes en rouge.

L'opération est à exécuter en plein hiver à l'approche des premiers froids. C'est dans les vergers où l'on a constaté des dégâts l'hiver dernier qu'il faut agir et là où des trous ou passages sont remarqués cet automne.

Signalons que la chlorophacinone est active contre tous les rongeurs. On peut reconnaître l'existence de galeries puis d'arbres en mauvais état végétatifs en sondant la ligne d'arbres à l'aide d'une fiche métallique.

Dans les vergers où des arbres sont dépérissants en raison de l'attaque de ces campagnols, il est vivement recommandé de lutter à l'aide de ces appâts.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

H. de MEIRLEIRE

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE",

J. DELATTRE